

Le parcours sous haute sécurité DES SUJETS D'EXAMEN DE JUIN

▶ Après le choc des fuites de l'année passée, l'administration a décidé de ne plus laisser place à l'erreur. Une circulaire en ce sens vient d'être envoyée à toutes les directions d'écoles

Étape n°1

La réception dans des lieux sécurisés

À partir de cette année, les paquets contenant les sujets des épreuves certificatives externes (CEB, CE1D et CESS) seront distribués dans 45 lieux spécifiques. Elles étaient auparavant directement données aux établissements.

Les 45 lieux de distribution ne seront pas choisis au hasard. Il s'agira d'établissements scolaires. Ils devront répondre à plusieurs normes de sécurité bien précises et validés par les inspecteurs de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'arrivée des palettes contenant les épreuves

est prévue dans ces locaux "au plus tôt cinq jours francs avant le début des épreuves". Elles devront être réceptionnées par le chef de l'établissement ou le représentant du pouvoir organisateur, accompagné d'un inspecteur. Elles seront ensuite entreposées dans un local "exclusivement réservé à cet entreposage" où elles resteront jusqu'au jour où les directeurs des écoles avoisinantes seront autorisés à venir les chercher. Entre-temps, le chef d'établissement sera le seul responsable de ces précieuses palettes.

R. D.

Étape n°2

La distribution dans les écoles

Le mercredi 15 juin et le vendredi 17 juin (soit un ou deux jours avant le début des différents examens, et non pas le matin même comme il avait longtemps été question), les chefs d'établissement (où leur représentant), seront autorisés à venir récupérer les paquets pour les épreuves. Leur identité sera contrôlée par un inspecteur avant la re-

mise des dossiers.

Une fois en leur possession, pas question pour les directeurs de faire n'importe quoi avec les sujets. La circulaire précise qu'ils doivent "s'assurer de la sécurité du lieu d'entreposage et d'en interdire l'accès". Autre précision : "Ce lieu de stockage doit obligatoirement fermer à clef. Seul le chef de l'établis-

sement et/ou son délégué d'implantation possédera un exemplaire de cette clef."

À noter que les paquets qui contiennent les sujets d'examens sont emballés dans des paquets scellés, conditionnés sous film plastique, contenant chacun dix exemplaires.

En outre, "une mention précise l'épreuve concernée et la date à partir de laquelle le paquet de document peut être ouvert".

R. D.

Étape n°3

Des paquets ouverts le jour des épreuves

Après avoir passé une nuit au chaud dans l'école, les paquets pourront enfin être ouverts, mais toujours selon des règles bien précises :

"L'ouverture des paquets d'épreuves

s'effectue à partir de 7 h au plus tôt (du jour de l'examen, Ndlr), par le chef d'établissement ou la personne désignée par le chef d'établissement ou le représentant du pouvoir organisateur. Les paquets sont ensuite répartis entre les enseignants des classes concernées", précise la circulaire.

Le début de l'épreuve est fixé pour tout le monde entre 8 h 15 et 8 h 45. La surveillance est placée

sous la responsabilité du directeur.

Et pour être sûr que tout se passe dans le plus grand respect des règles, l'administration prévient : "L'inspection mènera quotidiennement des missions de contrôle des conditions de stockage des épreuves, d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves."

R. D.

Étape n°4

La correction des épreuves

L'année passée, les corrections des épreuves étaient distribuées quelques jours avant le début de la session d'examens aux écoles. Elles risquaient donc plus facilement de tomber entre les mains de personnes malintentionnées. Cette année, tout change. Fini les corrections papier, tout sera dorénavant communiqué de façon plus sécurisée.

Pour le CEB, le guide de correction sera distribué par un inspecteur à l'issue de chaque matinée de passation. Le lieu de correction sera, dans la majorité des cas, identique au lieu de distribution des pa-

quets des épreuves.

En ce qui concerne le CE1D et le CESS, la procédure sera plus complexe. Les corrections pourront être récupérées en ligne par les chefs d'établissement via une plateforme sécurisée (également à l'issue de chaque matinée d'épreuve). Le code leur permettant d'y accéder leur sera préalablement envoyé par courrier. Une fois télé-chargées, les corrections pourront être imprimées et distribuées aux enseignants des disciplines concernées.

R. D.

Étape n°5

Utilisation éventuelle de l'épreuve alternative

Suite aux fuites des sujets de l'année passée, bon nombre d'épreuves avaient tout bonnement dû être annulées car il n'existait pas d'épreuve alternative. Le problème est résolu cette année. La circulaire précise donc qu'en cas de divulgation du sujet avant la passation, *"l'épreuve peut être soit annulée, soit remplacée par une épreuve alternative. Cette dernière se déroule à une date fixée par le gouvernement"*.

Cette épreuve *bis* ne devra par contre pas être récupérée physiquement par les chefs d'établissement. Elle leur sera communiquée sous forme électronique et devra ensuite être imprimée dans l'école.

R. D.